



CANADA

# Débats du Sénat

---

3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 72

---

## L'INDUSTRIE

Le recensement de 2011

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010

## LE SÉNAT

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010

### L'INDUSTRIE

LE RECENSEMENT DE 2011

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le deuxième rapport annuel relatif à la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, produit par le Comité consultatif européen pour la gouvernance statistique, a été déposé la semaine dernière. Parmi les recommandations du comité, on note que les lois statistiques doivent garantir que les services statistiques puissent élaborer, produire et diffuser des statistiques en toute indépendance et dans la transparence. Le rapport utilise à cet effet l'exemple du Canada et le rejet de la nature obligatoire de son recensement au formulaire long pour souligner l'importance de l'indépendance professionnelle des autorités statistiques.

Madame le leader, la communauté internationale déplore publiquement notre gestion des statistiques par l'entremise de ce rapport. Comment comptez-vous redresser la réputation du Canada dans ce domaine, et comment répondez-vous à ce rapport?

• (1420)

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Honorables sénateurs, j'ai lu le rapport avec grand intérêt et le gouvernement ne changera pas de position quant au questionnaire complet de recensement.

**Le sénateur Tardif :** C'est dommage, parce que le rapport indique clairement que les services statistiques devraient pouvoir fonctionner sans ingérence de la part du gouvernement. Votre gouvernement minoritaire a choisi de rester sourd à Statistique Canada, aux experts, aux professionnels, aux provinces, aux organisations et aux municipalités en maintenant sa décision fortement critiquée de rendre volontaire la participation au questionnaire complet de recensement. Comment le gouvernement peut-il continuer de justifier cette mesure irrationnelle?

La communauté internationale en a pris note. Voilà notre réputation souillée dans un autre domaine. Qu'est-ce que le gouvernement sera disposé à faire si les prédictions relatives à l'Enquête nationale auprès des ménages s'avèrent justes, à savoir que les données qu'elle générera seront incomparables à celles des années précédentes et contaminées par le biais de non-réponses, et que le taux de participation sera nettement plus faible?

**Le sénateur LeBreton :** La partie la plus importante de la question du sénateur est un des mots les plus courts de la langue, soit « si », parce que notre collègue présume que les Canadiens ne rempliront

pas le questionnaire facultatif de l'enquête auprès des ménages, qui, comme je l'ai déjà dit, compte le même nombre de questions et sera distribué à un plus large échantillon.

Nous avons toutes les raisons de croire que les Canadiens rempliront ce questionnaire détaillé facultatif et que les renseignements recueillis lors de cette enquête seront aussi utiles qu'auparavant pour tous ceux qui les utilisent. C'est bien mal nommer les choses que de parler d'un formulaire détaillé de recensement obligatoire. « Obligatoire » veut dire obligatoire, ce qui est le cas du questionnaire court de recensement envoyé à tous les Canadiens et qu'ils sont tenus de remplir. Un questionnaire détaillé envoyé à 20 p. 100 des Canadiens peut difficilement être qualifié d'obligatoire, même si c'est ainsi qu'on le qualifiait.

Nous croyons que le questionnaire de l'Enquête auprès des ménages, qui contient les mêmes questions que le formulaire détaillé et qui est envoyé à un échantillon plus large, sera rempli et renvoyé par les gens sans la menace d'amendes ou de harcèlement et qu'il fournira les données voulues. Je mets en garde le sénateur Tardif contre la tentation de supposer que si ceci ou cela ne se produit pas, quelqu'un sera irrité. Je crois que nous devrions attendre et nous fier aux Canadiens et compter sur eux pour remplir le questionnaire de l'enquête qui leur sera envoyé.

**Le sénateur Tardif :** Je ne suppose rien. Je parle d'un rapport produit pour le Parlement européen.

J'ai une troisième question sur le recensement.

**Le sénateur Tkachuk :** Oh, oh!

**Le sénateur Tardif :** Le sénateur voudra peut-être poser une question lorsque nos rôles seront inversés?

**Le sénateur Mercer :** Ils le seront bientôt.

**Le sénateur Tardif :** J'ai une troisième question à poser sur le recensement. Est-ce que les résultats de la nouvelle enquête avec un questionnaire détaillé seront traités exactement comme les anciens? C'est-à-dire, est-ce qu'ils seront envoyés à Bibliothèque et Archives Canada pour entreposage permanent et conservation sûre, avec un accès au public après 92 ans?

**Le sénateur LeBreton :** Honorables sénateurs, je prends note de la question. Beaucoup de pays, dont les États-Unis et la Grande-Bretagne se retirent complètement des activités liées aux recensements. Il y a eu récemment des changements qui ont fait suite aux efforts déployés au Sénat par le sénateur Milne. J'obtiendrai une réponse à cette question précise auprès du ministre de l'Industrie, qui est responsable de Statistique Canada.